



Le Bourguifontain

N°51 - BIMESTRIEL - JUIN 2026
www.fontainelebourg.fr

À vos agendas

11 JUIN

Soirée Latina organisée par Europe-Echanges - salle des Tourelles - 20h30

12 JUIN

Soirée théâtre organisée par l'ABSCL - « Le dîner de cons » - salle des Tourelles - 20h30

14 JUIN

Bourguifon'trail organisé par les Iraiductibles - salle des Tourelles - à partir de 8h30

17 JUIN

Jeux de société de 15h à 18h - à la bibliothèque

18 JUIN

Bébés lecteurs entre 9h et 10h30 - à la bibliothèque

27 JUIN

Fête des écoles

27 & 28 JUIN

Salon du bien-être - salle des Tourelles - de 10h à 18h

6 JUILLET

Ramassage des encombrants - Inscription en mairie

DU 6 AU 31 JUILLET

Accueil de loisirs

14 JUILLET

Fête nationale - parvis de la mairie

25 & 26 JUILLET

Fête Sainte-Anne

5 SEPTEMBRE

Forum des associations - salle des Tourelles

5 & 6 SEPTEMBRE

Cyclo / Gravel by Dérailés 76 - salle Arnaud Girard

19 SEPTEMBRE

Voyage des aînés - salle Arnaud Girard



ÉDITO



Chères Bourguifontaines, Chers Bourguifontains,

À la suite des élections municipales du 15 mars dernier, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour accomplir leur devoir citoyen. Depuis le 21 mars, une nouvelle équipe municipale est désormais au travail afin de poursuivre le développement et la gestion de notre commune. Elle se compose de sept nouveaux élus, cinq femmes et deux hommes, venus rejoindre les douze membres

renouvelant leur engagement pour un nouveau mandat. Je souhaite également adresser mes sincères remerciements aux sept élus qui ont quitté leurs fonctions pour diverses raisons, et tout particulièrement à Madame Colette Bailleux, dont l'investissement et le dévouement au service de notre commune ont été remarquables durant toutes ces années. Nous aurons prochainement l'occasion de lui rendre l'hommage qu'elle mérite.

Dans un souci de transparence et afin d'éviter toute confusion ou information inexacte, j'ai souhaité mettre à votre disposition le détail actualisé des fonctions et des indemnités perçues par vos élus municipaux.

Ce nouveau mandat s'annonce particulièrement important pour notre commune. Plusieurs projets majeurs sont en cours, notamment l'aménagement de la nouvelle médiathèque ainsi que la construction de notre future salle de sport. Le chantier a repris avec dynamisme ces dernières semaines. Je suis convaincu que chacun pourra bientôt mesurer l'importance et la qualité de cet investissement pour notre commune et ses habitants.

Le budget communal 2026 a été adopté le 21 avril dernier. Comme chaque année, l'équilibre financier de notre commune a été respecté, garantissant une gestion saine et rigoureuse de nos finances, malgré les contraintes budgétaires imposées aux collectivités territoriales. Notre nouvelle équipe municipale porte des projets et ambitions pour les années à venir. J'espère que vous serez nombreux à participer aux différentes manifestations et rencontres qui rythmeront la vie de notre commune.

Votre maire
Dany Lemétais

État civil

Naissances

Paul Leroy Delastre
Noé Delastre
Alix Cerasari
Mathis Douche
Andréa Bréard Le Goff
Louis Genet
Lyam Delatre

Mariages

Alexandre Prevots et Frédérique Brunet
Baptiste Beaumont et Delphine Lefel
Loïc Williate et Julie Lagodzki
Cédric Vattier et Natacha Varneville

Sommaire

À vos agendas	p1	Environnement.....	p6
État civil.....	p1	Social.....	p7
Le conseil municipal a décidé	p2	Scolaire - Jeunesse - CMJ	p8
Le conseil municipal	p3	Associations.....	p10
Budget.....	p4	La chronique d'A. Dugard.....	p12
Une grue à Fontaine-le-Bourg	p5		

UN NOUVEL ÉCRIN POUR LA
LECTURE ET LA CULTURE **P5**

UN VOYAGE À VÉLO DE
5 500 KM EN EUROPE **P9**

LE CONSEIL A DÉCIDÉ ...



SÉANCE DU 3 FÉVRIER

- Voirie - SDE76 - Éclairage public LED - Avant-projet parking nouvelle salle de sport - adoptée à l'unanimité
- Voirie - Rétrocession dans le domaine public communal de la voirie du lotissement La Capelette appartenant à LOGÉAL Immobilière - adoptée à l'unanimité
- Commande publique - Attribution du marché « Location et maintenance des photocopieurs de la commune de Fontaine-le-Bourg » - adoptée à l'unanimité
- Jeunesse - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - Programmation et modalités - Année 2026 - adoptée à l'unanimité
- Jeunesse - Aide aux voyages scolaires - adoptée à l'unanimité
- Ressources humaines - Création d'un poste d'Attaché territorial principal pour un avancement de grade et mise à jour du tableau des emplois permanents - adoptée à l'unanimité
- Ressources humaines - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade - adoptée à l'unanimité
- Foncier - Renouvellement de la convention d'occupation du terrain C287 - adoptée à l'unanimité
- Institution - État annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2025 - Prise d'acte

SÉANCE DU 31 MARS

- Institution - Délégations du conseil municipal accordées au Maire - adoptée à l'unanimité
- Institution - Fixation du nombre de délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - adoptée à l'unanimité
- Institution - Désignation des représentants au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - adoptée à l'unanimité
- Institution - Indemnités versées aux Conseillers délégués - adoptée à l'unanimité
- Institution - Désignation des membres des commissions municipales - adoptée à l'unanimité
- Institution - Élection d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent - adoptée à l'unanimité
- Institution - Élection des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76) - adoptée à l'unanimité
- Urbanisme - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dit « PLUi 51 » version « arrêt » - adoptée à l'unanimité avec une observation
- Voirie - Dénomination d'une nouvelle voie communale - adoptée à la majorité

SÉANCE DU 21 AVRIL

- Finances - Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 - adoptée à l'unanimité
- Finances - Affectation du résultat de l'exercice 2025 - adoptée à l'unanimité
- Finances - Vote des taux d'imposition 2026 - adoptée à l'unanimité
- Finances - Adoption du Budget Primitif 2026 - adoptée à l'unanimité
- Finances - Subventions aux associations 2026 - adoptée à l'unanimité
- Finances - Équipement de la médiathèque municipale - Demandes de subventions au Département de la Seine-Maritime et à l'État (DRAC) - adoptée à l'unanimité
- Voirie - SDE76 - Extension du réseau de distribution publique d'électricité - Convention financière - Autorisation de signature - adoptée à l'unanimité
- Ressources humaines - Création d'un emploi non permanent à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité - adoptée à l'unanimité
- Institution - Désignation des représentants de la commune à la commission locale de l'eau du SAGE Cailly-Aubette-Robec - adoptée à l'unanimité
- Institution - Proposition des Commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - adoptée à l'unanimité
- Institution - Désignation du délégué de la commune au CNAS - adoptée à l'unanimité

LES INDEMNITÉS DES ÉLUS EN TOUTE TRANSPARENCE

Les élus municipaux consacrent une part importante de leur temps au service de la commune. Contrairement à une idée parfois répandue, les maires et adjoints ne perçoivent pas un « salaire », mais une indemnité de fonction. Celle-ci vise à compenser le temps consacré à l'exercice du mandat et les contraintes qu'il implique. Le montant des indemnités est strictement encadré par la loi et dépend principalement du nombre d'habitants de la commune. Depuis 2014, les élus ont décidé de pas prendre la totalité de l'enveloppe

autorisée pour le maire et les adjoints (soit 6 683,71 € bruts par mois), afin de pouvoir indemniser des conseillers municipaux délégués. Pour le mandat qui commence cette année, les montants des indemnités ont été votés en toute transparence lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 :

- Dany LEMÉTAIS, maire : 2 014,15 € bruts au lieu de 2 289,56 € bruts, soit 1 529,80 € nets par mois ;
- Capucine BILLARD, Pascal LECOMPTE, Christelle FASSIO, Philippe GUÉRET,

Anne-Laure LERAMEY, adjoints : 657,68 € bruts au lieu de 878,83 €, soit 568,63 € nets par mois ;

• Cyril CHAISNER, Jean-Charles PETIT, Liliane BEZOT, conseillers délégués : 246,63 € bruts, soit 213,24 € nets par mois ;

• Nicolas VIGUIER, conseiller délégué : 123,32 € bruts par mois, soit 107,85 € nets par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Elu le 15 mars 2026, le conseil municipal de Fontaine-le-Bourg, compte 19 membres dont le maire, 5 adjoints et 4 conseillers délégués.

LE MAIRE



LES ADJOINTS



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



LES COMMISSIONS

BUDGET ET FINANCES

Pascal LECOMPTE (Vice-Président)
Capucine BILLARD
Cyril CHAISNER
Géraldine CROSNIER
Jean-Marie DAMANDE
Nicolas VIGUIER

JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Capucine BILLARD (Vice-Présidente)
Anne-Laure LERAMEY
Jean-Baptiste DELACOURT
Éloïse GOSSE
Mathilde LANGLOIS
Brigitte LECOMPTE

TRAVAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cyril CHAISNER (Vice-Président)
Frédéric ANCEL
Jean-Marie DAMANDE
Jean-Baptiste DELACOURT
Pascal LECOMPTE
Nicolas VIGUIER

CULTURE

Nicolas VIGUIER (Vice-Président)
Capucine BILLARD
Jean-Baptiste DELACOURT
Éloïse GOSSE
Mathilde LANGLOIS
Brigitte LECOMPTE
Anne-Laure LERAMEY

COMMUNICATION

Christelle FASSIO (Vice-Présidente)
Jean-Baptiste DELACOURT
Éloïse GOSSE
Philippe GUÉRET
Brigitte LECOMPTE
Jean-Charles PETIT

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Jean-Charles PETIT (Vice-Président)
Frédéric ANCEL
Lucie AUGY
Géraldine CROSNIER
Philippe GUÉRET
Jean-Christophe LECLERC

BUDGET PRIMITIF 2026 : INVESTIR POUR L'AVENIR MALGRÉ UN CONTEXTE FINANCIER PLUS CONTRAIT



Le conseil municipal de Fontaine-le-Bourg a adopté le budget primitif 2026 le 21 avril dernier. Ce budget traduit une volonté forte : poursuivre les investissements utiles à la commune tout en maintenant un haut niveau de services publics pour les habitants, malgré un contexte national particulièrement difficile pour les collectivités. Le budget de fonctionnement s'élève à 2,68 millions d'euros et permet d'assurer le fonctionnement quotidien des services municipaux : écoles, restauration scolaire et services périscolaires, entretien des bâtiments communaux, action sociale ou encore soutien aux associations. Dans le même temps, la commune poursuit plusieurs projets structurants inscrits au budget d'investissement 2026, qui atteint plus de 6 millions d'euros cette année.

Une gestion rigoureuse face à la baisse des dotations de l'État

L'année 2026 est marquée par une forte diminution des dotations

versées par l'État aux collectivités locales. Pour Fontaine-le-Bourg, cette baisse se chiffre à 61 000 euros. Par ailleurs, la commune doit faire face à plusieurs hausses de dépenses : augmentation des cotisations sociales, entretien des équipements, mais aussi hausse du coût des assurances et des prestations. Pour préserver sa capacité d'investissement et continuer à porter des projets utiles aux habitants, la municipalité a fait le choix d'une gestion attentive des dépenses, d'une recherche active de subventions auprès des différents partenaires institutionnels, mais également du relèvement exceptionnel des taux des impôts fonciers de 5 %.

Des projets majeurs pour la commune

Le financement de la construction de la nouvelle salle de sport est l'élément phare du budget primitif 2026. Après déduction des subventions et aides perçues, le coût restant à la charge de la commune représente environ 2,1 millions d'euros. Sont également programmés l'équipement mobilier de la future médiathèque, installée dans les anciens locaux de l'école Malandin, pour lequel des subventions de l'État et du Département de la Seine-Maritime sont attendues, ainsi que le désamiantage et la réfection de la toiture de l'atelier technique municipal, un chantier nécessaire afin de préserver le patrimoine communal et d'améliorer les conditions de travail des agents. En 2026, Fontaine-le-Bourg continue d'investir pour préparer l'avenir et améliorer le cadre de vie de tous.



PASCAL LECOMPTE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES FINANCES

Pourquoi ce budget 2026 est-il particulièrement important ?

Le budget 2026 est le premier budget voté par le nouveau conseil municipal. Il accompagne des projets structurants pour l'avenir de Fontaine-le-Bourg, notamment la nouvelle salle de sport et la future médiathèque. Nous poursuivons ainsi le développement et l'entretien de notre patrimoine communal tout en maintenant les services publics du quotidien, appréciés par les habitants. C'est un budget équilibré entre investissement et maîtrise financière, qui a été voté à l'unanimité des conseillers municipaux.

Pourquoi la commune augmente-t-elle les taux des impôts fonciers ?

Cette hausse de 5 % est directement liée aux décisions prises par l'État dans le cadre de la loi de finances 2026. La commune subit une baisse importante et soudaine de certaines dotations et compensations financières. Cette hausse permet de couvrir une partie de cette perte de recettes, le reste étant compensé par des économies réalisées par les services. L'augmentation des taux préservera notre capacité d'investissement pour les années à venir, sans réduire les services rendus à la population.

Quels sont les principaux enjeux pour les prochaines années ?

L'objectif est de continuer à développer la commune de manière responsable. Nous devons poursuivre les investissements utiles aux habitants, maintenir des équipements de qualité et préserver la solidité financière de la commune malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités locales.



Directeur de la publication : Dany Lemétais
Conception, maquette : Christelle Fassio, Éloïse Gosse
Rédaction : Christelle Fassio, Alain Dugard, Sébastien Sellier
Tirage : 850 exemplaires
Crédit photos : Éloïse Gosse, Alain Dugard, Sébastien Sellier, ARCHÉTYPE
Impression : IROPA
Dépôt légal : en cours

LE CHANTIER DE LA FUTURE SALLE DE SPORT PREND DE LA HAUTEUR

La construction de la future salle de sport de Fontaine-le-Bourg franchit une nouvelle étape importante ! L'installation, début mai, de la grue sur le chantier marque officiellement le lancement des travaux de gros œuvre, qui se poursuivront jusqu'à la fin de l'été. Après plusieurs semaines consacrées aux travaux préparatoires de voirie et réseaux divers (VRD), puis à la réalisation des fondations profondes, le chantier avance conformément au calendrier prévu. En mars dernier, 75 pieux ont été forés à une profondeur moyenne de 15 mètres afin d'assurer la stabilité et la solidité du futur équipement. La grue permettra désormais de réaliser les différentes phases de construction de la structure du bâtiment : pose des longrines, élévation des voiles en béton et installation de la charpente. Ces opérations donneront progressivement forme à cette future salle de sport très attendue. Prévue pour une mise en service au printemps 2027, cette nouvelle infrastructure offrira aux associations, aux écoles et à l'ensemble des Bourguifontains, des conditions optimales pour la pratique de nombreuses activités sportives et de loisirs.



UN NOUVEL ÉCRIN POUR LA LECTURE ET LA CULTURE

La commune de Fontaine-le-Bourg poursuit son projet de création d'une nouvelle médiathèque dans les locaux de l'ancienne école Malandin. Cet équipement culturel moderne ouvrira ses portes en septembre 2026 et viendra renforcer l'offre de services déjà proposée au cœur du bourg.

Depuis plusieurs années, la bibliothèque municipale connaît un véritable essor et accueille un public de plus en plus nombreux. Animations jeunesse, ateliers créatifs, rendez-vous intergénérationnels ou encore temps de lecture rythment déjà la programmation. Pensée comme un véritable lieu de vie, la future médiathèque offrira près de 150 m² d'espaces adaptés aux usages d'aujourd'hui : un secteur jeunesse, un espace adultes et un accueil modernisé.

Un lieu moderne, convivial et accessible à tous

Une attention particulière sera portée aux enfants et aux familles grâce à des aménagements chaleureux et ludiques : mobilier accessible, coin lecture confortable, modules mobiles et espace d'animation dédié aux contes, lectures et ateliers. Les adultes bénéficieront quant à eux d'espaces de consultation et de détente favorisant aussi bien la lecture que le travail individuel. Le projet intègre également le développement des usages numériques avec des postes informatiques accessibles au public et des actions d'accompagnement au numérique.

Un investissement pour l'avenir

Pour l'aménagement mobilier de la médiathèque, la commune a retenu l'offre de la société ARCHETYPE, basée à Bihorel, spécialisée dans

l'aménagement intérieur des bibliothèques et médiathèques. Le projet d'équipement est soutenu financièrement par l'État et le Département de la Seine-Maritime, qui verseront chacun une subvention à la commune.



ENVIRONNEMENT

UN PEU DE CIVISME

Bruit et brûlage : respectez les règles !

Ces règles s'appliquent à tous, sans exception.

Activités bruyantes : des horaires à respecter

Tonte, taille de haies, tronçonnage, bricolage, bétonnières, compresseurs... toutes ces activités sont strictement encadrées par la délibération municipale du 14 juin 2022 :

- Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 20h
- Samedis : 9h à 12h et 14h à 19h
- Dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Tout manquement à ces horaires est passible d'une amende.

Brûlage des végétaux : une pratique interdite

Le brûlage des déchets verts à l'air libre (feuilles mortes, tontes, branches, haies coupées) est interdit, conformément au règlement sanitaire départemental de la Seine-Maritime. Cette interdiction s'applique aux particuliers comme aux professionnels. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre 450 €.

Que faire de ses déchets verts ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous : les déposer en déchetterie, les composter ou les laisser en mulch après broyage.



Collecte des déchets : respectons les règles de bon voisinage

La mairie de Fontaine-le-Bourg rappelle à tous les habitants les règles en vigueur concernant la sortie des poubelles et le dépôt des encombrants. Ces règles sont essentielles pour maintenir la propreté et la sécurité de nos trottoirs et espaces communs.

Ordures ménagères et recyclables : le mardi, pas n'importe comment

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables a lieu chaque

mardi. Pour que la collecte se passe dans de bonnes conditions, chacun est invité à respecter les consignes suivantes :

- sortir ses poubelles la veille au soir, au plus tôt ;
- les rentrer dès le lendemain de la collecte ;
- ne pas laisser ses bacs sur le trottoir au-delà de ces délais : ils gênent le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Encombrants : une collecte trimestrielle, sur inscription en mairie

La commune propose une collecte des encombrants une fois par trimestre, durant la première semaine de chaque trimestre. Pour en bénéficier, une inscription préalable en mairie est obligatoire. Sont acceptés les gros objets du quotidien : meubles, électroménager, matelas...

Ne sont pas acceptés : déchets verts, gravats, amiante, pneus, produits chimiques ou dangereux. Ces déchets spécifiques doivent être déposés directement en déchetterie.

Tout dépôt sauvage d'encombrants sur la voie publique, en dehors des jours de collecte et sans inscription, est passible d'une amende.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants : en mairie aux heures d'ouverture ou par téléphone : 02.35.34.67.37.

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Comme chaque année, la commune organise son concours des maisons et balcons fleuris, ouvert à tous les habitants de Fontaine-le-Bourg ainsi qu'aux commerces qui contribuent à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie de notre village. La participation est gratuite et sans inscription préalable. Tous les jardins et balcons visibles depuis la rue sont susceptibles d'être évalués et photographiés au cours de l'été, lors du passage du jury composé d'agents municipaux et d'élus.

Les critères d'évaluation

Une note de 1 à 10 sera attribuée par le jury selon les critères suivants :

- l'harmonie des couleurs ;
- la densité et l'originalité du fleurissement ;
- la diversité et le choix des plantes ;
- la répartition du fleurissement sur l'ensemble de la façade, de l'immeuble ou du jardin ;
- l'entretien général et la propreté.

Les récompenses

À l'issue de sa tournée, le jury établira un classement qui sera rendu public lors de la cérémonie officielle de remise des prix. Des bons d'achat à valoir chez un pépiniériste seront remis aux lauréats :

- 1^{ère} place : bon d'achat de 50 €
- 2^{ème} à 5^{ème} place : bon d'achat de 35 €
- 6^{ème} à 10^{ème} place : bon d'achat de 20 €

Alors, à vos jardinières et bonne chance à tous !

JARDINS OUVRIERS À FONTAINE-LE- BOURG : ET SI ON CULTIVAIT ENSEMBLE ?

La mairie de Fontaine-le-Bourg étudie la création de jardins ouvriers sur un terrain communal identifié. Avant d'aller plus loin, elle souhaite mesurer l'intérêt des habitants.

Les jardins ouvriers, aussi appelés jardins familiaux, permettent à chaque foyer de disposer d'une parcelle à cultiver librement : potager, fleurs, aromates... Un outil simple pour renouer avec la nature, réduire sa facture alimentaire et créer du lien entre voisins.

Vous êtes intéressé ? Contactez la mairie par mail : sg@fontainelebourg.fr, par téléphone

au 02.35.34.67.37 ou en vous présentant directement à l'accueil, aux horaires d'ouverture. Précisez votre nom, votre adresse et, si possible, la superficie de parcelle souhaitée.

Les résultats de ce recensement permettront à la municipalité de définir la faisabilité et les modalités du projet.

SOCIAL

LE CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif dont la mission est de venir en aide aux personnes les plus fragiles de la commune. Son action se limite au seul territoire de Fontaine-le-Bourg.

Le conseil d'administration est constitué à parité de quatre élus communaux désignés par le conseil municipal et de quatre personnes nommées par le maire, reconnues pour leur engagement dans le domaine de l'action sociale. À la suite du renouvellement du conseil municipal en mars 2026, ce conseil d'administration a été entièrement renouvelé. En 2025, le conseil municipal a subventionné le CCAS à hauteur de 24 000 €.

Quel est son rôle ?

Après analyse des besoins de chaque demandeur, le CCAS apporte des aides concrètes aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes en difficulté.



Tout au long de l'année, le CCAS anime également la vie sociale de la commune : il organise le repas des anciens, le voyage des anciens, la fête de Noël et distribue un colis de Noël aux personnes de plus de 90 ans. Les habitants de plus de 65 ans non imposables bénéficient d'une aide sous forme de bons alimentaires, utilisables auprès des commerces locaux. Le CCAS participe également à l'attribution de logements sociaux, sur dossier et en lien avec les bailleurs sociaux (Logéal et Habitat 76).

Pour prendre rendez-vous : 02.35.34.67.37.

REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 25 avril 2026, la salle des Tourelles de Fontaine-le-Bourg a accueilli le traditionnel repas des aînés. 138 convives, âgés de 65 à 94 ans, étaient réunis pour partager ce moment de convivialité. Les participants ont savouré un excellent repas préparé par Damien, de Ô Faim Gourmand, et servi avec soin et bonne humeur par Sandra et son équipe attentionnée. Quelques notes de musette pour ouvrir le bal, puis la piste s'est enflammée au son des années 80 : cette jeunesse éternelle de nos aînés, qui ont vite rappelé qu'ils n'ont rien perdu de leur entrain. Ce repas fut aussi l'occasion, pour les nouveaux membres du CCAS et du conseil municipal, de mesurer toute la richesse de ces moments intergénérationnels : des échanges sincères, souvent drôles, parfois émouvants, mais toujours précieux. À cette occasion, Monsieur le maire a tenu à remercier chaleureusement l'ancienne équipe du CCAS, et notamment Madame Colette Bailleux, ancienne Vice-Présidente, pour son implication et son engagement au cours du dernier mandat, avant de présenter les nouveaux membres qui prennent aujourd'hui le relais. Un grand merci à tous les participants ainsi qu'à toutes les personnes mobilisées pour faire de cette journée un succès. Rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2027, où nous espérons retrouver tous nos anciens, sans exception !



CULTURE - JEUNESSE



ANIMATION FORT BOYARD

Le 3 avril 2026, les élèves du CP au CM2 ont participé à une journée immersive intitulée « Fort Boyard autour du monde », organisée par les parents d'élèves dans le cadre d'un projet pédagogique. Accueillis à la salle Malandin, les enfants ont été répartis en deux groupes afin de relever dix épreuves inspirées de l'univers

de Fort Boyard. Chaque défi leur permettait de récolter des graines correspondant à du temps supplémentaire afin de résoudre des énigmes donnant accès à la salle des coffres, symbolisée par une pîñata remplie de médailles spécialement créées par la start-up française Cosmyx. Rythmée par une bande sonore et des musiques du monde, cette aventure ludique et pédagogique a permis aux élèves de vivre un moment de coopération et de dépassement de soi. Tous sont repartis avec leur médaille « Fort Boyard » avant de partager un goûter convivial dans la cour de l'école. Un grand merci aux parents d'élèves pour cette initiative, aux enseignantes, aux bénévoles, aux agents municipaux, à Cosmyx pour la réalisation des médailles et au magasin Carrefour Contact Montville pour le goûter offert aux enfants.



Le coup de cœur
de la bibliothécaire



Sœurs de douleur

de Nassera Kermiche,
Roseline Hamel et Samuel Lieven

Comment ne pas être touché par ce témoignage poignant de deux sœurs de douleur. L'une, catholique, a perdu son frère, prêtre âgé de 86 ans, à Saint-Etienne-du-Rouvray. L'autre, musulmane, est la maman du terroriste qui l'a tué et a été tué à son tour par les policiers. Ravagée l'une et l'autre, elles osent se rejoindre dans leur souffrance. Roselyne fait le premier pas que Nassera n'imaginait pas possible. Elles se téléphonent, se rencontrent, partagent leurs souffrances respectives, se comprennent. Cela paraît si simple et c'est pourtant si immense. Cela paraît d'une facilité désarmante et pourtant, on imagine sans peine tous les combats que cela a exigé.

Cela nous dépasse.

Un récit plein d'espoir, d'humanité, de lumière.

A lire et à méditer.



Horaires d'ouverture

- Mardi : 16h30 - 18h30
- Mercredi : 10h - 12h
- Vendredi : 16h30 - 18h (sauf pendant les vacances scolaires)



Juillet

- Mardi : 17h - 19h
- Mercredi : 10h - 12h

Fermée en Août



Adresse : 83 rue du Mont-Grimont
Tél : 02.76.52.87.92

E-mail : bibliotheque@fontainelebourg.fr
<https://www.facebook.com/76690Biblio>

À LA BIBLIOTHÈQUE, ON LIT ET ON JARDINE !

Le printemps est de retour, il est temps de s'occuper du potager ! Une dizaine d'enfants, accompagnés d'un parent ou d'un grand-parent, a participé à l'atelier potager proposé par Sabine. Nos jeunes jardiniers ont semé des radis et des fleurs, puis ont confectionné de jolies fleurs et des papillons en papier avant de décorer des pots en terre cuite. Pour clôturer cet après-midi, ils ont écouté l'histoire de « Mémé jardin », sous forme de kamishibai (petit théâtre en bois d'origine japonaise) racontée par Mathilde et Sabine, avant de se régaler autour d'un goûter bien mérité.

Venez vite à la bibliothèque pour emprunter un livre, mais aussi récolter les fruits et les légumes, sans oublier d'arroser le potager si besoin !



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES FAIT SON RETOUR !

Tu as entre 8 et 17 ans ? La commune a besoin de toi ! Elle souhaite relancer le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), un espace où les enfants et adolescents du village peuvent s'exprimer, proposer des idées et participer concrètement à la vie locale. Envie d'une activité ? D'une animation ? D'un projet solidaire ? C'est toi qui décides ! Rejoindre le CMJ, c'est apprendre à débattre et à travailler en équipe, découvrir le fonctionnement d'une commune, porter des projets qui te tiennent à cœur et faire entendre la voix des jeunes auprès des élus. Pas besoin d'expérience ! Il suffit d'avoir des idées et l'envie de t'investir pour ton village !

Une première rencontre de lancement est organisée le vendredi 26 juin à 18h30 à la salle Arnaud Girard. Viens avec tes idées, on s'occupe du reste. Parents, faites-leur confiance et passez le mot ! Cette rencontre est réservée aux jeunes !

Le Conseil Municipal des Jeunes sera animé par Mathilde LANGLOIS, Jean-Baptiste DELACOURT et Brigitte LECOMPTE.



VOYAGE À TRAVERS LE TEMPS À L'ACCUEIL DE LOISIRS DE FONTAINE-LE-BOURG !

Cet été, l'accueil de loisirs de Fontaine-le-Bourg embarque les enfants dans une aventure extraordinaire « Au fil du temps : de la préhistoire au futur » ! **Du 6 au 31 juillet 2026**, les enfants de **3 à 13 ans** pourront découvrir différentes époques à travers un programme riche en activités, jeux, découvertes et aventures. Chaque semaine proposera une immersion dans un univers fascinant : des hommes préhistoriques aux chevaliers du Moyen Âge, en passant par les Temps modernes jusqu'au monde du futur. Encadrés par une équipe d'animation dynamique et bienveillante, les enfants participeront à de nombreux ateliers créatifs, grands jeux, activités sportives, expériences ludiques et sorties thématiques. Une belle occasion de s'amuser, d'apprendre et de créer des souvenirs inoubliables pendant les vacances d'été !

Date limite d'inscription : vendredi 26 juin 2026 (dans la limite des places disponibles).

Renseignements complémentaires auprès de la mairie ou sur le site internet de la commune : www.fontainelebourg.fr



UN VOYAGE À VÉLO DE 5500 KM EN EUROPE



Je m'appelle Louise, j'ai 22 ans. Je suis Bourguifontaine et étudiante en master Stratégies Territoriales et Urbaines à Sciences Po Paris. Passionnée par l'agriculture et en quête d'aventures, j'ai pris une année de césure dans le cadre de mes études pour partir à vélo sur les routes d'Europe.

C'est ainsi que, le 15 septembre 2025, je suis partie à vélo de Fontaine-le-Bourg pour entamer la plus belle et la plus folle aventure de ma vie : pédaler jusqu'en Grèce et revenir à vélo en France. En trois mois, j'ai pédalé de Fontaine-le-Bourg jusqu'à Athènes, en traversant le nord de l'Italie, une partie de la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Albanie, la Macédoine du Nord et la Grèce. Pédaler en hiver a

été une aventure incroyable. À vélo, on vit lentement, on prend son temps, on observe chaque paysage traversé et, surtout, on ressent pleinement les changements de saison. J'avais équipé mon vélo de deux sacoches contenant tout le matériel nécessaire pour vivre en autonomie (tente, réchaud, duvet, matelas de sol, nourriture et vêtements). Pendant trois mois, j'ai campé toutes les nuits, sous la chaleur des dernières nuits d'été comme sous la pluie, les orages et le vent des montagnes balkaniques.

En décembre, j'ai pris un train jusqu'à Thessalonique pour travailler plusieurs mois dans une ferme. Une fois une partie de l'hiver passée, j'ai entamé le retour, en mars 2026, en prenant des bus pour Sofia en Bulgarie, Budapest en Hongrie, Vienne en Autriche et Prague en République tchèque. Puis je suis remontée en selle pour relier Prague à Rouen à vélo, en traversant cette fois une partie de la Tchéquie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et le nord de la France. Pour cette partie de mon voyage, j'ai privilégié le logement chez l'habitant tous les soirs et j'ai aussi bénéficié des aménagements pour cyclistes fortement développés dans les pays traversés.

Le 5 mai 2026, je suis officiellement arrivée à Fontaine-le-Bourg, la tête pleine de souvenirs et le cœur plein d'émotions. Depuis, j'ai encore

beaucoup de mal à réaliser que cette aventure a eu lieu et que je suis bien rentrée. Je pense déjà aux prochaines escapades que je ferai à vélo et je travaille également à la création d'une bande dessinée retraçant mon voyage au travers des dessins et croquis réalisés sur la route.



ASSOCIATIONS

APRÈS LA DÉRAILLOSS, PLACE AU CYCLO GRAVEL



C'est avec plaisir que l'association Les Déraillés 76 vous annonce un nouvel événement au sein de notre commune. Après le grand succès de la Déraillloss qui a rassemblé 335 personnes dans notre commune en avril dernier, nous vous proposons un nouveau rendez-vous les samedi 5 et dimanche 6 septembre à Fontaine-le-Bourg. Le club regroupe trois activités cyclistes : le VTT (vélo tout-terrain), le cyclo (vélo de route) et le gravel (vélo mixte qui fait route de chemins).



Après avoir organisé un événement VTT, nous avons eu l'envie d'élargir aux autres disciplines. C'est pourquoi le samedi sera dédié au cyclo, avec des départs à partir de 13h30 pour trois parcours de 40km, 60km et 100km avec, à l'arrivée, un ravitaillement qui aura été bien mérité ! Le dimanche sera centré sur le Gravel, avec deux parcours de 70km et 115km, dont les départs seront donnés à partir de 7h30. Le grand parcours sera notre épreuve reine sur les deux jours car c'est le tour de Rouen par route et chemin. À l'arrivée, nous proposerons également de quoi reprendre des forces et surtout de partager un moment convivial au sein de notre commune. Les tarifs d'inscriptions seront compris entre 5 € et 10 €. Nous espérons réunir de nombreux passionnés pour que cet événement soit une belle réussite. Nous remercions déjà la commune de Fontaine-le-Bourg, dont le soutien précieux rend possible l'organisation de cette manifestation.

Les Déraillés 76.

EUROPE ÉCHANGES : 30 ANS DE JUMELAGE AVEC TORGIANO

La commune de Fontaine-le-Bourg a accueilli, le 15 mai dernier, les membres de l'association Europe Échanges à l'occasion d'un temps fort placé sous le signe de l'amitié européenne et des échanges culturels. Étaient présents les membres de la commission Italie, les représentants des six autres communes associées à Europe Échanges ainsi qu'une délégation venue de Torgiano, ville italienne de la province de Pérouse, en Ombrie. Cette rencontre avait pour objectif de célébrer les 30 ans du jumelage entre Europe Échanges et Torgiano. C'est en effet en 1996, avec une première signature en avril à Torgiano puis une seconde en octobre à Isneauville, que la charte de jumelage a été officiellement conclue entre les deux partenaires. Depuis trois décennies, ce jumelage permet de développer des liens d'amitié durables, de favoriser les échanges culturels et de renforcer les relations entre les habitants des communes associées et leurs partenaires italiens. Ce moment de convivialité a également été marqué par la signature d'une nouvelle convention de jumelage, réaffirmant la volonté commune de poursuivre et de renforcer ces échanges pour les années à venir.

À travers cette célébration, Fontaine-le-Bourg et les communes associées à Europe Échanges ont rappelé leur attachement aux valeurs d'ouverture, de partage et de coopération entre les peuples européens.



UNE SOIRÉE FIESTA LATINA

La commission Espagne d'Europe Échanges organise une soirée le jeudi 11 juin à partir de 19h à la salle des Tourelles. Réservez d'ores et déjà cette date pour partager une excellente soirée sur le thème «Fiesta Latina» !

Pour vous inscrire : www.europe-echanges.eu avant le 4 juin 2026

L'AREV À L'HEURE DE LA DOLCE VITA

L'Italie et ses lacs en circuit (9j / 8n) fin septembre - début octobre 2027 : Venise, Vérone, Bergame, Milan. Une expérience unique autour du thème des lacs italiens : paysages époustouffants, villages plein de charme, richesse culturelle et la douceur de vivre à l'italienne avec un départ de Fontaine-le-Bourg et de Rouen Boulougrin. Intéressés ? contactez l'AREV : arev.dl76@gmail.com et devenez adhérent. Date limite pour les inscriptions pour ce voyage : 15 juin 2026.





LE COMITÉ D'ANIMATIONS BOURGUIFONTAINES A BESOIN DE VOUS !

Foire à tout, fête Sainte-Anne, lotos, animations pour les enfants, moments de convivialité entre habitants... Depuis de nombreuses années, le Comité d'Animations Bourguifontaines œuvre pour faire vivre Fontaine-le-Bourg et rassembler les habitants du village. Derrière chaque événement, il y a des bénévoles passionnés qui donnent de leur temps pour que la fête soit belle. Mais aujourd'hui, l'association a besoin de sang neuf. Les membres actuels, fidèles au poste depuis des années, cherchent à passer le relais. Ils ne demandent pas

grand-chose : quelques heures par an, de la bonne humeur et l'envie de faire des choses ensemble. Pas besoin d'expérience, pas besoin de compétences particulières - juste l'envie de s'investir pour sa commune.

Rejoindre le Comité, c'est participer à l'organisation d'événements conviviaux pour tous les habitants, apporter vos idées et vos envies - toutes les propositions sont les bienvenues ! C'est aussi créer des liens avec vos voisins et contribuer à la vie locale et, bien sûr, passer de bons moments ! L'association vous attend. Que vous ayez 20 ans ou 70 ans, que vous soyez disponible le week-end ou en soirée, il y a forcément une place pour vous. Pour tout renseignement, contactez la mairie au 02.35.34.67.37, votre message sera transmis à l'association.

CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE

Le 9 mai dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir, dans la salle des Tourelles, près de 70 choristes ainsi que deux solistes du Chœur de Rouen Métropole et de la chorale Cassiopée, accompagnés par l'Orchestre de la Petite Focale. À cette occasion, ces ensembles ont interprété en avant-première le Gloria en ré majeur ainsi que le Beatus Vir d'Antonio Vivaldi. Ce concert exceptionnel a rassemblé environ 150 spectateurs, venus apprécier cette belle soirée de musique classique.



Concert de musique classique le 9 mai à la salle des Tourelles

LE BOURGUIFON'TRAIL REVIENT À FONTAINE-LE-BOURG



Rendez-vous le dimanche 14 juin 2026 pour une nouvelle édition de l'événement organisé par Les Iraïductibles, manifestation sportive et conviviale au cœur de notre commune !

Au programme : trail 10 km, trail 21 km, marche et courses enfants. Que vous soyez coureur confirmé, amateur de nature ou simplement venu

encourager les participants, cette journée promet sport, bonne humeur et découverte de nos beaux chemins.

Inscriptions : <https://les-iraiductibles.jimdofree.com/>

Nous vous attendons nombreux pour partager ce grand moment sportif !

UNE AMAP À FONTAINE-LE-BOURG

Vous souhaitez manger bio et local et soutenir l'agriculture paysanne ? Participez à la réunion publique organisée le mardi 23 juin à 18h00 à la salle des Tourelles, par le réseau des AMAP de Normandie. Les paniers seront livrés par la ferme « Les Jardins de l'automne » à Pommeréval.





la chronique d'Alain Dugard

UNE PRODUCTION MARAÎCHÈRE DISPARUE : LA FRAISE DES BOIS DITE « PERPÉTUELLE »

Aujourd'hui totalement abandonnée, cette culture très spécifique assura au cours du XX^e siècle la renommée de notre village sur les marchés parisiens mais aussi au-delà de nos frontières.

Mieux qu'un fruit, une multitude de fruits !

Comme un appel à la gourmandise, avec son petit goût d'enfance, elle annonce les belles journées d'été. Mais au fait, qu'est-ce qu'une fraise ? Facile, c'est un fruit ! Vraiment ? Pas si sûr... Ce fruit rouge est botaniquement parlant un faux-fruit. La fraise est un polyakène. Les fleurs de fraisiers sont constituées d'un réceptacle floral appelé synophore sur lequel se développent de nombreux carpelles contenant chacun un ovule.



Flore médicale décrite par F.P. Chaumeton, docteur en médecine

Ce sont ces derniers, une fois fécondés, qui forment des akènes et constituent les véritables fruits du fraisier. Ils sont visibles sous forme d'une multitude de petits grains que l'on voit à la surface de la fraise. À chaque fois que l'on mange une fraise, on avale ainsi une centaine de fruits ! La partie rouge et charnue de la fraise correspond, elle, au synophore hypertrophié, le prolongement de l'ancienne fleur à l'intérieur du pédoncule.

La fraise : toute une histoire

La culture de la fraise des bois ne commence, dans les jardins, que vers le XVI^e siècle. Elle s'étend au siècle suivant lorsque Jean-Baptiste de la Quintinie consacre une surface importante au développement de ce fruit dans le célèbre potager du Roi à Versailles. En 1712, un ingénieur militaire, explorateur, botaniste, navigateur, cartographe, dénommé Amédée-François Frézier (un patronyme prédestiné) embarque à Saint-Malo en direction du Chili et du Pérou. Mais sa mission n'est pas scientifique : il part espionner les colonies espagnoles, très présentes en Amérique du Sud. Au Chili, il découvre, par hasard, de grosses fraises plus belles et plus sucrées que celles produites dans nos potagers. De retour en France en 1714, il rapporte à Plougastel quelques plants de fraisiers. Après quelques années de culture en Bretagne, un fruit apparaît enfin : une fraise d'un rouge éclatant, juteuse et sucrée. Une consécration ! Aujourd'hui, la fraise de Plougastel ne représente plus qu'un petit pourcentage de la production française de fraises. Le reste nous provient essentiellement du grand Sud-Ouest, en particulier de la Dordogne et du reste de l'Aquitaine, ainsi que du Val de Loire, de la région Rhône-Alpes et de l'Est de la France...

Le plateau Nord de Rouen développe la « Perpétuelle »

En Normandie, la population reste attachée à la fraise des bois, à sa petite taille et à son goût identifiable entre tous. Dès la fin du XIX^e siècle, un jardinier de Bois-Guillaume, Alphonse Ternisien, cultive tout d'abord quelques ares de fraises avant d'accroître son affaire sur de vastes étendues à Mont-Saint-Aignan ou bien encore à la Bretèque, à l'orée de la Forêt Verte. A Fontaine-le-Bourg, cette activité apparaît dans l'entre-deux guerres.



André et Claire Delabouglice - La récolte des fraises au Thieulin - Archives A. Dugard

Vers 1926, André et Claire Delabouglice s'installent au Thieulin et produisent de la fraise. Ils initient leurs voisins du Creux, Auguste et Charlotte Cottard, aux méthodes de culture. Le succès rencontré par ces exploitants

suscite alors l'intérêt des fermiers voisins. Ils voient là l'opportunité d'un complément de revenus permettant d'assurer la pérennité de leurs petites exploitations. Frank Ancelot, Léon Delaunay, Georges Larchevêque au Creux, Léon Fortin au Mesnil ou bien encore Lucien Lecourt au Rombosc deviennent fraisiéristes. Plus près de nous, Lucien Bloquel au Thieulin, Gérard Lecourt au Rombosc, Eugène Cottard aux Authieux-Ratiéville et Madeleine Cottard au Creux (jusqu'en 2003) ont perpétué ce précieux savoir-faire.

De la Normandie au Carreau des Halles, quel chemin parcouru !



André Delabouglice avec des mandataires au Carreau des Halles - Archives A. Dugard

La récolte se déroule du mois de juin jusqu'aux premières gelées. Chaque fraisiériste est entouré de quelques adultes et d'un bataillon de petites mains (souvent de très jeunes enfants). La tâche est pénible car chacun doit marcher avec précaution entre les rangs et éviter toute dégradation des plants. Les petites fraises des bois sont alors placées délicatement dans des paniers en osier avant d'être recouvertes avec de la fougère fraîche pour les préserver de la lumière et de la chaleur. De retour à la ferme, la fougère est taillée finement avec une cisaille. Le tout est maintenu par du raphia noué sur le côté du panier. Ces derniers, rassemblés sur une baguette de coudrier par groupe de 6, sont ensuite attachés ensemble avec une corde lieuse. Un travail quotidien et minutieux bien loin des robots de récolte d'aujourd'hui qui augmentent l'automatisation et intègrent les dernières solutions de l'intelligence artificielle (IA) ! L'ensemble de la récolte est ensuite acheminé par voiture à cheval ou en automobile jusqu'à la gare la plus proche (Clères ou Montville). Le train part chaque jour à 19h à destination de Paris. Au Carreau des Halles, le marché déborde largement des pavillons et s'étend sur les trottoirs de toutes les rues environnantes. Les rois de la place sont les mandataires : 600 environ au début du XX^e siècle. Ils ont le monopole du marché de gros des pavillons. Les autres vendeurs sont les approvisionneurs, les commissionnaires, les cultivateurs, les horticulteurs, les regrattiers, les vendeurs au petit tas ou encore les vendeurs d'arlequin.

A. Dugard